

 <p>CHS DE LA SAVOIE Service DRH</p>	<p align="center"><b>PUBLICATION</b></p> <p align="center"><b>CONTRAT A DUREE DETERMINEE</b> <b>De 3 mois</b></p> <p align="center">Publié le 22/06/2021</p>	<p align="center"><b>PSYCHIATRIE GENERALE</b></p>
---	--	---

**Grade** : Infirmier(ère) de NUIT

**Temps de travail** : 100%

**Service d'affectation** : Pool de nuit

**Poste à pourvoir à compter du 21/06/2021 dans le cadre d'un CDD de 3 mois**

#### Missions

- L'infirmier analyse, organise, réalise les soins infirmiers et les évalue. Il contribue au recueil de données cliniques et épidémiologiques et participe à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé.
- Il exerce son activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, dans le respect de la vie et de la personne humaine. Il respecte la dignité et l'intimité du patient et de sa famille.

#### Les activités

- Réaliser les soins infirmiers sur prescription médicale et relevant du rôle propre : dispenser des soins permettant de protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé physique et mentale des personnes ou l'autonomie de leurs fonctions vitales physiques et psychiques en vue de favoriser leur maintien, leur insertion ou leur réinsertion dans leur cadre de vie familial ou social.
- Mettre en place de méthodes et recueillir des informations utiles aux autres professionnels, et notamment aux médecins pour poser leur diagnostic et évaluer l'effet de leurs prescriptions.
- Evaluer le degré de dépendance des patients.
- Mettre en œuvre des traitements en participant à la surveillance clinique et à l'application des prescriptions médicales contenues, le cas échéant, dans des protocoles établis à l'initiative du ou des médecins prescripteurs.
- Prévenir, évaluer et soulager la douleur et de la détresse physique et psychique des personnes, particulièrement en fin de vie au moyen des soins palliatifs, et d'accompagner, en tant que de besoin, leur entourage, conformément aux procédures.
- Encadrer l'activité : l'infirmier ou l'infirmière peut, sous sa responsabilité, les assurer avec la collaboration d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture ou d'aides médico-psychologiques qu'il encadre et dans les limites de la qualification reconnue à ces derniers du fait de leur formation.
- Transmettre le savoir : Lorsque les actes accomplis et les soins dispensés relevant de son rôle propre.
- Gérer les stocks de matériels de soins et fournitures diverses nécessaires à l'activité.

#### Compétences et savoir-faire

##### 1. Compétences techniques

- Etre capable d'identifier les besoins de la personne.
- Etre capable de réaliser les soins infirmiers conformément au décret de compétences de l'infirmier.
- Etre capable de repérer les signes cliniques propres à chaque pathologie mentale.
- Etre capable de poser un diagnostic infirmier.
- Etre capable de conduire un entretien infirmier

- Etre capable d'identifier les besoins de la personne et d'assurer un accompagnement individuel du patient.
- Etre capable d'intégrer dans les soins infirmiers le respect des droits de la personne, dans le souci de son éducation à la santé et en tenant compte de la personnalité de celle-ci dans ses composantes physiologique, psychologique, économique, sociale et culturelle.
- Etre capable d'utiliser les outils informatiques, bureautiques et les différents logiciels nécessaires à l'activité.
- Etre capable d'administrer les médicaments dans le respect des prescriptions et en (re)calculant au besoin pour les adapter les posologies.
- Etre capable de planifier les rendez-vous avec les professionnels concernés.
- Etre capable d'utiliser et de gérer le volet infirmier du dossier patient informatisé.
- Etre capable de rassembler les informations pertinentes afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations inscrites dans le dossier patient.
- Etre capable de respecter les règles de confidentialité des informations concernant le patient.

## 2. Compétences Organisationnelles

- Etre capable de prioriser ses activités en fonction des délais à respecter et des urgences.
- Etre capable de mettre en œuvre, en étant autonome, les actions appropriées et les évaluer.
- Etre capable d'élaborer, avec la participation des membres de l'équipe soignante, des protocoles de soins infirmiers relevant de son initiative.

## 3. Compétences relationnelles

- Etre capable de communiquer avec les patients et les autres usagers en écoutant leur demande et en leur répondant avec discernement.
- Etre capable d'échanger les informations utiles au sein du service en les priorisant en fonction de leur importance.

## 4. Compétences d'adaptation

- Etre capable prendre en compte les évolutions informatiques et logicielles.
- Etre capable de solliciter l'aide de ses collègues ou de l'équipe pluridisciplinaire en cas de difficulté.
- Etre capable de s'adapter à l'évolution de son métier et du service en s'inscrivant dans un processus de formations spécifiques à l'exercice en psychiatrie.
- Etre capable de discernement, en intervenant dans les limites de ses fonctions.

### **Dossier de candidature et délai**

Une lettre de motivation et un curriculum vitae, constituent le dossier de candidature.

Les candidatures doivent être adressées à la Directrice chargée des ressources humaines.

### **Renseignements**

Auprès de Madame CHLON, Cadre Supérieur de santé (04 79 60 31 32)